

**DDT 41 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS
JUSTIFIANT LA NECESSITE DE LA CONSTRUCTION EN ZONE AGRICOLE**

Chaque dossier de permis de construire ou de certificat d'urbanisme en vue d'une opération déterminée doit pouvoir justifier de sa nécessité au regard de l'exploitation agricole existante et/ou de ses besoins à venir. En particulier, le dimensionnement (surface, hauteur, pente de toiture ...) doit répondre à un impératif agricole pour être autorisé en zone agricole.

Cette fiche de renseignements est facultative, à joindre à votre demande ou à transmettre au service instructeur si elle intervient après le dépôt de la demande.

Elle est utilisée par les services instructeurs, en complément des pièces obligatoires du certificat d'urbanisme ou du permis de construire, pour établir la cohérence du projet avec les besoins répertoriés. Son analyse permet de justifier auprès des autorités compétentes le caractère agricole du projet et sa nécessité à l'activité de l'exploitation. A défaut d'information l'autorité compétente pourrait être amenée à refuser le projet pour absence de justification.

1- Informations générales sur l'exploitant agricole demandeur de l'autorisation d'urbanisme.

Nom et prénom :

.....

Année de naissance :

Adresse du demandeur :

Téléphone(s).....Adresse électronique-----

2- Informations concernant l'exploitation agricole

Statut juridique de l'exploitation :

Exploitation individuelle GAEC EARL SCEA Autre

à préciser

Il est recommandé de joindre à la demande une copie de l'attestation MSA et/ou certificat d'immatriculation INSEE ou K-Bis pour les sociétés

Les membres de l'exploitation :

Nom et prénom	Année de Naissance	Année d'installation	Statut actuel*	Si autre activité professionnelle exercée à préciser
			CEP <input type="checkbox"/> CES <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/>	
			CEP <input type="checkbox"/> CES <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/>	
			CEP <input type="checkbox"/> CES <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/>	
			CEP <input type="checkbox"/> CES <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/>	
			CEP <input type="checkbox"/> CES <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/>	

* (CEP : chef d'exploitation à titre principal, CES : chef d'exploitation à titre secondaire, CS : cotisant solidaire)

Nombre de salariés (si saisonniers à préciser) : _____

Un projet d'installation ou une évolution de statut pour l'un des exploitants sont-ils prévus ? (Installation d'un jeune sur l'exploitation, retraite, ... à préciser). Si oui, à quelle échéance ?

3- Activités actuelles de l'exploitation agricole

Surface Agricole Utilisée de l'exploitation : _____

Cultures :		Élevages :	
Nature (blé, maïs grain, maïs fourrage, prairie, vignes,...)	Superficie en ha (approx.)	Nature (vaches allaitantes, vaches laitières, poulets labels, porc à l'engraissement,...)	Nombre

Autres activités _____

A préciser (entreprise de travaux agricoles, vente directe, accueil à la ferme, pension chevaux, stockage de biomasse,...)

4- Situation **actuelle** de l'exploitation agricole

Adresse du siège de l'exploitation : _____

Les sites **existants** de l'exploitation, **habitations comprises** (précisez les bâtiments en propriété même si non utilisés ou mis en location)

Site	Site Adresse (Lieu-dit pour les sites hors agglomération et commune si différente)	Surface de chaque bâtiment en m2	Date de construction du bâtiment	Usage de chaque bâtiment et location éventuelle
1				
2				
3				

Actuellement, avez-vous stocké hors abri ou dans un bâtiment ne vous appartenant pas :

- du fourrage pour un volume d'environ : _____
- de la paille pour un volume d'environ : _____
- du matériel pour une surface d'environ : _____
- des animaux pour une surface d'environ : _____
- autre (à préciser) pour une surface d'environ : _____

Autres observations ou points d'information à apporter :

5- Nécessité du bâtiment pour l'activité agricole

- Justification de la construction du (des) bâtiment(s) pour les besoins **à court terme** de l'exploitation agricole.

A quel besoin immédiat le projet de construction répond-il ?

- Nécessité de déplacer des capacités existantes de stockage, de logement des animaux ou autre ;
- Nécessité de créer de nouvelles capacités pour le stockage, le logement des animaux ou autre (mise sous abri du matériel, du bétail ou du fourrage stockés à l'extérieur), développement récent de l'activité, acquisition de nouveaux équipements, évolution des pratiques de production, nouvelles activités, ...
- Nécessité d'améliorer les conditions de travail (déplacements, ...)
- Justification de la nécessité de la présence sur place, dans le cas d'une maison d'habitation.

Toute précision peut être apportée

- Justification de la construction du (des) bâtiment(s) pour les besoins **à moyen terme** de l'exploitation agricole.

Votre projet intègre-t-il des capacités supplémentaires pour une évolution prévue à moyen terme sur votre exploitation ?

- Projet de développement de l'activité (installation d'un jeune sur l'exploitation, regroupement sociétaire, augmentation des surfaces d'exploitation, développement de nouvelles activités, ...);
- Évolution de l'exploitation (sortie globale des installations souhaitée à moyen et long terme, évolution programmée des pratiques et systèmes de production, nouveaux investissements programmés, ...)

Toute précision peut être apportée.

- Justification du choix de l'implantation du projet par rapport l'unité foncière et justification de l'aménagement des abords

Votre projet intègre-t-il une gestion économe de l'espace ?

Les aménagements extérieurs envisagés sont-ils proportionnés et nécessaires aux besoins de l'activité ? (manœuvre des engins, insertion du projet, ...).

- **Pour les projets comportant des panneaux photovoltaïques :**

La pose de panneaux photovoltaïques impose une certaine inclinaison et une certaine orientation de la toiture pour optimiser les rendements de production d'énergie.

Expliquez comment ces contraintes sont rendues compatibles avec la fonctionnalité agricole du bâtiment(notamment pour les projets où une faible hauteur à l'égout est retenue pour le pan incliné au sud (hauteur inférieure à 2,5 m)) :

Date et signature de l'exploitant agricole
demandeur du permis de construire